

Madame, Monsieur le Sénateur, Elu(e) de la Nation,

Vous allez discuter le 28 octobre du "projet de loi permettant au gouvernement de prolonger les 'mesures de freinage de l'épidémie', dont le passe sanitaire, jusqu'au 31 juillet 2022".

Nous aimerions vous informer de [l'avis du Conseil Scientifique du 5 octobre](#) qui :

- "... tient à alerter aujourd'hui sur le risque d'une **banalisation du passe sanitaire**",
- considère que "**Le rôle du passe sanitaire** en tant que mesure favorisant la protection des individus est **plus difficile à mettre en évidence** [...]",
- relève que "Le passe sanitaire a été mis en place début août alors que **la décroissance de l'épidémie du variant Delta est plutôt survenue vers le 20 juillet.**"
- estime que Le passe sanitaire n'a pas eu d'effet significatif sur les populations âgées les plus vulnérables : "**un déficit de vaccination chez les plus de 80 ans, avec environ 14% de non vaccinés**, alors que plusieurs de nos voisins [Danemark par exemple] ont atteint une couverture vaccinale proche de 95% dans cette tranche d'âge" sans la contrainte du passe sanitaire.

Dans le scénario où la circulation virale reste basse et en diminution, ce qui est le cas depuis 10 mois le Conseil Scientifique suggère que "l'utilisation du passe sanitaire (soit) **limitée ou arrêtée à l'échelle nationale à compter des deux ou trois prochaines semaines**".

Le Danemark, où la situation épidémiologique est stable et rassurante, a dans un premier temps suspendu l'utilisation de son passe sanitaire dans les bars et les restaurants puis [l'a définitivement abandonné](#).

A contrario, Singapour qui a mis en place des mesures très restrictives, et malgré un suivi numérique très précoce des personnes, se retrouve dans une [situation de croissance épidémique](#) avec 6 fois plus de décès sur les derniers mois que sur les 12 mois précédents où la vaccination n'était pas disponible, ce qui montre que le passe sanitaire n'a pas d'effet de freinage de circulation du virus. **Le Passe sanitaire n'est pas une garantie de maîtrise épidémique.**

Nous souhaitons compléter les éléments du Conseil Scientifique par [ce courrier signé de plus de 500 experts](#) en faveur d'une **stratégie ciblée gage de la confiance et de l'adhésion à la politique de santé publique**.

On sait depuis longtemps que les « **complètement vaccinés** » peuvent être potentiellement **malades** (50% des hospitalisés à Singapour), **porteurs et transmetteurs** avec des charges virales aussi élevées que les non-vaccinés. La détention du passe sanitaire entraîne **un faux sentiment de sécurité avec relâchement des gestes barrières qui sont les seuls à avoir un effet sur la transmission virale.**

La passe sanitaire **exclut en outre certains rétablis non-vaccinés** qui peuvent justifier de la présence d'une protection humorale ou cellulaire (sérologie ou Tspot), dont l'immunité est plus large et durable que celle des vaccinés. Le passe est également **devenu payant** via les tests pour les seuls non vaccinés. Ces situations sont des **mesures profondément inégalitaires.**

De plus, les chiffres de pharmacovigilance à court terme montrent des **conséquences rares mais graves pour les jeunes en particulier les garçons**. Les retraits récents de certains de ces vaccins [dans nombreux pays nordiques](#) devant l'occurrence de myocardites chez les jeunes de moins de 30 ans et l'avis récent de la HAS sur la recommandation de [suspendre Moderna en seconde injection](#) en sont l'illustration.

En résumé, le **passé sanitaire ne remplit pas les objectifs de santé publique** :

- • Il contraint des très jeunes pour lesquels la vaccination doit rester un choix consenti,
- • Il ne permet pas d'atteindre une protection complète des sujets âgés vulnérables,
- • Il n'empêche pas la circulation virale,
- • Il crée un faux sentiment de sécurité avec un relâchement des gestes barrières,
- • Il est profondément inégalitaire par exemple en excluant certains rétablis et en rendant payant les tests pour les non-vaccinés.

La vaccination doit rester un choix libre et éclairé et une bonne compréhension du maintien des mesures individuelles de protection seraient un gage de stabilisation de la situation épidémiologique.

Nous comptons sur votre vote **contre la prolongation du passé sanitaire** dans le cadre des débats du 28 octobre prochain.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile ou une audition.

Recevez Madame, Monsieur Le Sénateur, nos sincères salutations